

PLUi de  
Sarlat-Périgord Noir

Implantation des  
constructions par rapport  
aux voies et emprises  
publiques

**Saint-André-d'Allas**

**2**



Légende

Règle graphique

Recul par rapport à la voirie et au  
domaine public

- A l'alignement
- Implantation entre 0 et 10 m
- Implantation en recul de plus  
de 5 mètres
- Non réglementé

Fond de carte

- Bâtiment
- Parcelle
- Commune

